

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Nicole JOSSE-MINDA, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Adrien CHEVALLET, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absente : Sophie CHATELAIN

Secrétaire de séance : Elodie DUBUISSON

Les comptes rendus du 23 mars et du 13 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.

I – RÉVISION DU TARIF DU REPAS CANTINE RENTRÉE 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire préfectorale n°2006/37 du 11 juillet 2006 précisant les modalités de vote des tarifs publics locaux et notamment la restauration scolaire, et qui précisait que ces prix n'étaient plus soumis à arrêté ministériel. Elle rappelle que le prix du repas est actuellement à 5.10 €.

Michaël Stehlin indique que le tarif du traiteur passe à 5.05 € à la rentrée et que le prix du pain représente 0.13 €, et rappelle que le coût des 3 agents en charge du périscolaire n'entre pas en compte dans le tarif du repas, il est entièrement supporté par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le prix du ticket repas à 5.15 € à compter du 1^{er} septembre 2021, rappelle que les enseignants et tous les intervenants ponctuels dans l'école (stagiaires, médecin, etc...) ont un droit d'accès à la cantine scolaire au même tarif que les enfants, et précise que les agents communaux chargés du fonctionnement de la cantine bénéficient des repas au titre des avantages en nature.

Madame le Maire donne au conseil municipal un estimatif des charges liées à l'école élémentaire (60 élèves). Pour l'année 2020, les charges ont été estimées à 8 400 € pour le bâtiment, 30 948 € pour le personnel en charge du périscolaire, 3 769 € pour les crédits scolaires aux élèves, ce qui représente un coût moyen de 723 € par élève/an.

Avec le transport scolaire, l'enveloppe Noël, le financement d'activité comme la classe de mer, ce montant est supérieur à 1 000€.

II – RÉVISION DU TARIF DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE RENTRÉE 2021

Madame le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération du 31 juillet 2020 pour la garderie périscolaire, à savoir 0.50 € le quart d'heure (ou 1 € la demi-heure), et majoration de 4.00 € par quart d'heure commencé en cas de retard lors de la récupération de l'enfant à la fermeture de la garderie. Elle rappelle que la garderie fonctionne de 7h30 à 8h15 le matin, le créneau de 8h15 à 8h30 étant gratuit, et de 16h30 à 18h le soir, le créneau de 16h15 à 16h30 étant gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

III – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie école a été lancé. Les travaux doivent débuter à l'automne. Le programme définitif des travaux, intégrant notamment la rénovation énergétique des bâtiments, qui n'était pas complètement finalisé lors du vote du budget primitif, ne pouvait être inscrit dans sa totalité. Afin de décrire l'opération dans sa globalité, il est nécessaire d'ajuster les estimations de dépenses et recettes par décision modificative ;

Madame le Maire propose la modification suivante au budget principal :

Libellés	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Subventions Départements	1323	142 000.00		
Subventions Régions	1322	190 000.00		
Subventions Etat	1321	233 973.00		
Emprunts en euros	1641	546 890.00		
Immobilisations en cours constructions			2313	1 112 863.00
TOTAL		1 112 863.00		1 112 863.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

IV – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif du service des eaux, le programme de travaux 2021 n'était pas totalement finalisé, il est donc nécessaire d'ajuster les dépenses et recettes par décision modificative.

Madame le Maire propose la modification suivante sur le budget du service des eaux :

Libellés	Recettes		Dépenses	
	Article	Montant	Article	Montant
Subvention d'équipement	131	78 300.00		
Emprunts en euros	1641	191 700.00		
Installations, matériel et outillage technique			2315	270 000.00
TOTAL		270 000.00		270 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

V – ATRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe a été votée au budget primitif 2021 pour les subventions à répartir aux associations.

Après avis de la commission des affaires scolaires, vie associative et culturelle, cérémonies, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions ci-après :

Association Sportive Scolaire de Vailly (APE) :	1 000 €
Attitud' Altitudes :	100 €
Becca aux Filles :	400 €
Bell'Gym Club :	150 €
Association Brevon-Bénin :	300 €
Chœur du Brevon :	300 €
Club d'amitié « Les Mésanges » :	400 €
MJC du Brevon :	1 000 €
Ski-Club de Lullin :	200 €
Union Instrumentale de Vailly :	3 000 €

(Jean-Marc GIROD ne participe ni à la discussion, ni au vote)

Michaël Stehlin précise que les associations du Secours en Montagne et des Amis de l'Orgue de Vailly n'ont pas demandé de subvention cette année de manière à laisser les crédits aux associations qui en avaient le plus besoin.

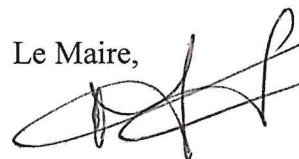
VI – QUESTIONS DIVERSES

- **Occupation des salles communales** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes faites pour occuper les salles communales, à savoir par Suzanne Nazaire, comme chaque année, pour l'organisation d'un stage vannerie sur 4 jours dans la salle des fêtes au mois d'août, et la seconde par Anne-Marie Piccot pour des stages sur la voix et le souffle, à l'Espace Fruitière. Pour cette dernière, il n'y a pas d'opposition, dans la mesure où la salle est disponible. Une participation pourra être fixée lors d'une prochaine délibération, ces stages étant prévus sur plusieurs mois de l'année.
- **14 juillet** : une cérémonie avec participation de l'Union Instrumentale aura lieu dans la cour de la mairie école. Une information sera prochainement faite par voie d'affichage.
- **Captages d'eau de la Buchille et du Sciard** : Frédéric Meynet et Florent Favre sont remerciés pour le suivi de ces travaux. Les agriculteurs seront convoqués pour un état des lieux. Un bassin à destination des promeneurs a été installé sur l'alpage de Pertuis.
- **Buchille** : un devis proposé par l'ONF, pour la signalétique du lac de la Buchille, sera transmis prochainement. L'ouverture de la Pt'Yaute Pause, buvette et petite restauration, est prévue le 9 juillet prochain.

Il n'est pas fixé de date pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45.

Le Maire,



Yannick TRABICHET

